

**Direction des Sports**  
**JPB/DL/AM N° 174/2010.**

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R123.1 à R 123.55 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret du 6 mars 1995,

Vu l'article 47 du décret du 31 août 1973,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stade Eugène Cognevaut situé rue Claret est autorisé à recevoir du public dans les conditions ci-après :

**Article 2 :** Cette installation de type P. A. 2<sup>ème</sup> catégorie peut recevoir un maximum de 1 500 personnes réparties ainsi qu'il suit :  
15 effectifs permanents, 824 places assises (tribunes football et rugby), 661 places debouts (pourtour).

**Article 3 :** Cette installation regroupe les sports de plein air suivants : football, rugby, athlétisme, tennis et pétanque.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture de Sarcelles, au Racing Club de Gonesse, au Football Club des Municipaux de Gonesse, à l'Amicale du Personnel du Centre Hospitalier, à l'Entente Goussainville Gonesse 15, au Club d'Athlétisme Groupé, au Tennis Club de Gonesse, à Gonesse Pétanque, au District du Val d'Oise de Football, au Comité Départemental de Rugby, au Comité Départemental d'Athlétisme, à la Ligue du Val d'Oise de Tennis et au Comité Départemental de Pétanque, au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise, au Commissariat de Police de Gonesse.

Fait à Gonesse, le 3 novembre 2010

Le Maire\*



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
Que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : 17/11/2010

Publié, le : 22 Novembre 2010

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hervé DE DERROY  
**V. BRYCHE**

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée  
à Monsieur le Maire  
66, rue de Paris - BP 10060 - 95503 Gonesse Cedex

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22